Image not found or type unknown

Contester nullité du mariage

Par **ana**, le **06/03/2012** à **15:51**

Bonjour,
J'ai contracté un mariage lors de l'année en cours de mes 18 ans, à l'étranger, avec un étranger.Le consulat a refusé la transcription de mon mariage et demande la nullité de mon mariage parce que la condition d'age n'a pas été respectée. Après quatre années de mariage, et étant enceinte de 5 mois, j'espère trouver une solution pour contester la nullité de mon mariage.

A l'époque toutes les démarches avaient été effectuées par mon père. On croyait sincèrement que le mariage était valide.

Ma question est celle là: Sur quels moyens dois-je me fonder pour conntester la nullité du mariage (meme si je c que c une nullité absolue)...J'ai lu quelque part qu'on pouvait contourner la nullité si la nullité a été demandé 18+6 mois...aujourd'hui j'ai 22 ans et je suis toujours mariée (pas pour très longtemps en tout cas).
Merci d'avance pour vos réponses. J'espère vraiment que quelq'un sera interessé par mon histoire et m'éclairer parce que là je suis vraiment désespérée. Et surtout j'aimerais que mon mari vienne me rejoindre au plus vite.
Mes salutations,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés